

SÉANCE SPÉCIALE DU 7 avril 2015

A une séance SPÉCIALE du Conseil, tenue le 7 avril 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 – Monsieur François Trépanier
District No 2 – Madame Annie Rodrigue
District No 3 – Mme Émilie Roberge
District No 4 -- Mme Claudia Vachon
District No 5 – Monsieur Claude Duchesne
District No 6 – Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Monsieur Normand Laplante assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, maire, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Que l'avis de convocation de la dite séance a été signifié à tous les conseillers conformément à l'article 425 du code municipal en suivant les formalités prévues à cet article.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Mathieu, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - A) Embauche du Directeur des Travaux publics
 - B) Acceptation de la tarification des loisirs – ÉTÉ 2015
 - C) Autorisation de signature avec Desjardins
 - D) Entente MRC

3. Prochaine séance
4. Levée de la séance

15-04-6259

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

- **2.1 Embauche du Directeur des Travaux publics**

15-04-6260

ATTENDU la démission de Steve Giguère au poste de Directeur des travaux publics reçue en date du 2 mars 2015;

ATTENDU que le comité administratif a effectué toutes les démarches possibles afin de recruter le candidat correspondant aux attentes du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu unanimement:

QUE monsieur Martin Roy soit embauché à titre de Directeur des travaux publics. M. Roy débutera le 8 avril 2015 et toutes ses modalités d'embauche seront inscrites dans son contrat de travail. Le maire est, par la présente, autorisé à signer le contrat d'embauche de M. Roy.

ADOPTÉ

- **2.2 Acceptation de la tarification des loisirs -ÉTÉ 2015**

15-04-6261

ATTENDU la tarification des activités estivales élaborées par le coordonnateur en loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Roberge et résolu unanimement que le Conseil municipal accepte le tableau de tarification proposé ci-dessous soit :

Activités	EB (2015)		
	Résidents de:	EB	Sacré-Cœur Extérieur (+ 85%)
Soccer			
1er enfant	60,00 \$	60,00 \$	111,00 \$
2e enfant	48,00 \$	60,00 \$	111,00 \$
3e enfant	0,00 \$	60,00 \$	111,00 \$
4e enfant	0,00 \$	60,00 \$	111,00 \$
5e enfant	0,00 \$	60,00 \$	111,00 \$
Terrain de jeux	7 semaines	7 semaines	7 semaines
Service Or	3 services	3 services	3 services
1er enfant	250,00 \$	250,00 \$	463,00 \$
2e enfant	200,00 \$	250,00 \$	463,00 \$
3e enfant	0,00 \$	250,00 \$	463,00 \$
4e enfant	0,00 \$	250,00 \$	463,00 \$
5e enfant	0,00 \$	250,00 \$	463,00 \$
Service Argent (1 service de garde)			
1er enfant	190,00 \$	190,00 \$	352,00 \$
2e enfant	152,00 \$	190,00 \$	352,00 \$
3e enfant	0,00 \$	190,00 \$	352,00 \$
4e enfant	0,00 \$	190,00 \$	352,00 \$
5e enfant	0,00 \$	190,00 \$	352,00 \$
Service Bronze (Aucun service de garde)			
1er enfant	160,00 \$	160,00 \$	296,00 \$
2e enfant	128,00 \$	160,00 \$	296,00 \$
3e enfant	0,00 \$	160,00 \$	296,00 \$
4e enfant	0,00 \$	160,00 \$	296,00 \$
5e enfant	0,00 \$	160,00 \$	296,00 \$
Natation			
Pré-scolaire Niveaux 1 et 2			
1er enfant	45,00 \$	45,00 \$	83,00 \$
2e enfant	36,00 \$	45,00 \$	83,00 \$
3e enfant	0,00 \$	45,00 \$	83,00 \$
4e enfant	0,00 \$	45,00 \$	83,00 \$
5e enfant	0,00 \$	45,00 \$	83,00 \$
Pré-scolaire Niveaux 3 à 7			
1er enfant	55,00 \$	55,00 \$	102,00 \$
2e enfant	44,00 \$	55,00 \$	102,00 \$
3e enfant	0,00 \$	55,00 \$	102,00 \$
4e enfant	0,00 \$	55,00 \$	102,00 \$
5e enfant	0,00 \$	55,00 \$	102,00 \$
Junior Niveaux 1 à 10			
1er enfant	60,00 \$	60,00 \$	111,00 \$
2e enfant	48,00 \$	60,00 \$	111,00 \$
3e enfant	0,00 \$	60,00 \$	111,00 \$
4e enfant	0,00 \$	60,00 \$	111,00 \$
5e enfant	0,00 \$	60,00 \$	111,00 \$
Aquaforme	60,00 \$	60,00 \$	111,00 \$
Cours de BMX			
1er enfant	50,00 \$	50,00 \$	93,00 \$
2e enfant	40,00 \$	50,00 \$	93,00 \$
3e enfant	0,00 \$	50,00 \$	93,00 \$
4e enfant	0,00 \$	50,00 \$	93,00 \$
5e enfant	0,00 \$	50,00 \$	93,00 \$

15-04-6262

- **2.3 Autorisation de signature avec Desjardins**

IL est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et le Directeur général à signer l'entente pour la dédicace avec Desjardins relativement au centre multifonctionnel.

ADOPTÉ

15-04-6263

- **2.4 Entente MRC**

Attendu que la municipalité d'East Broughton demande à la MRC qu'une démarche soit entreprise auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin qu'un moratoire soit appliqué sur le paiement en capital et ce, en lien avec le règlement d'emprunt et l'entente pour la facture résultante des travaux de libre écoulement de l'eau effectués sur leur territoire;

Attendu que cette demande serait applicable à partir de l'année financière en cours, soit 2015, afin de permettre à la municipalité d'East Broughton de limiter ses obligations financières jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu dans la cause impliquant les propriétaires fonciers;

Attendu que la municipalité d'East Broughton demande également à ce que la MRC des Appalaches renonce aux intérêts de 12% dû à ce jour dans ce présent dossier, seule les intérêts réel seront payés;

Attendu que la municipalité d'East Broughton demande à défrayer les arrérages dus à ce jour en 2 versements, un immédiatement et l'autre en début du mois d'avril 2016;

Attendu qu'un partage des frais juridiques sera fait entre les parties.

En conséquence il est proposé par François Trépanier et résolu unanimement de déposer cette demande à la M.R.C. des Appalaches.

ADOPTÉ

3. **PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine séance aura lieu le 13 avril 2015 à 19h30.

4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

15-04-6264

Il est **proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à sept heures cinquante minutes.**

ADOPTÉ

KAVEN MATHIEU, MAIRE

NORMAND LAPLANTE, Dir. général